



CCI BRETAGNE

TRANSPORT ET ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité de la Bretagne est au cœur des préoccupations des entrepreneurs bretons et constitue, dans une région périphérique, un élément majeur de la compétitivité des entreprises et des territoires.

UNE RÉGION PÉRIPHÉRIQUE DANS UNE EUROPE TOUJOURS PLUS DÉPORTÉE VERS L'EST

La périphéricité de la Bretagne doit s'apprécier à la fois au regard de sa connectivité à Paris et à l'Ile-de-France, mais aussi de plus en plus à l'aune de ses liens avec le cœur économique et décisionnel de l'Europe, dont le barycentre s'orientalise inexorablement.

Or, les entreprises bretonnes, et notamment celles situées le plus à l'Ouest, ont besoin d'être connectées à leurs clients et fournisseurs des principales métropoles économiques françaises et européennes, dans des conditions de délais et de coûts qui ne les pénalisent pas par rapport à d'autres territoires moins handicapés par l'éloignement géographique.

L'ACCESSIBILITÉ : UN ENJEU MAJEUR POUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES BRETONNES

L'accessibilité permet de :

- Garantir au tissu de PME bretonnes la connectivité nécessaire aux donneurs d'ordre nationaux ou internationaux dont les centres de décision sont situés hors Bretagne.
- Assurer l'attractivité de notre système d'innovation qui repose notamment sur nos universités, grandes écoles et pôles de compétitivité « mondiaux » de la Mer à Brest et Images & Réseaux à Lannion.
- Améliorer l'accessibilité touristique de la Bretagne pour favoriser son attractivité avec la clientèle européenne et nationale.

UN SOUTIEN INDÉFACTIBLE AUX GRANDS PROJETS

La priorité absolue est celle de réaliser la desserte ferroviaire de Brest et Quimper à 3h de Paris, dans le but de contribuer au désenclavement de l'Ouest de la Bretagne. L'amélioration de la liaison Rennes - Nantes est également une évidence au vu des flux économiques entre les deux villes. Par ailleurs, il conviendra de veiller à ce que tous les pays de Bretagne soient irrigués par des dessertes inter-villes et de bassin pour bénéficier des retombées de la LGV. Dans le contexte de globalisation des échanges et de très forte évolution mondiale du trafic passagers aérien, le développement des aéroports bretons est un élément essentiel de l'accessibilité du territoire. Dans la même optique, la mise en service de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO) est une infrastructure attendue par les chefs d'entreprises bretons. En vue d'assurer le désenclavement du centre-Bretagne, la réalisation de la RN 164 est indispensable. Inscrite au CPER 2015-2020, elle doit pouvoir aboutir au plus vite.

LES CCI BRETONNES PRÉSENTES DANS LE DÉBAT PUBLIC

Les CCI bretonnes sont très investies sur les sujets liés à l'accessibilité du territoire. Aussi, elles expriment les attentes des entreprises bretonnes dans toutes les instances de concertation régionales dans lesquelles elles sont sollicitées (comités de suivi CPER, RN 164, LGV Bretagne - Pays de la Loire ...). La CCI Bretagne intervient également lorsque les grands projets sont soumis au débat public, à l'instar du projet des Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) pour lequel elle a contribué à travers un cahier d'acteurs.

Direction information économique et territoires

Tél. 02 99 25 41 82

Mail : [cliquez ici](#)

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex

Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr